



Communauté de Communes des Vosges du Sud – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BP (projet de budget) - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par Monsieur le Président,  
A Saint-Germain-le-Châtelet, le 09/04/2024  
Monsieur le Président,



Nombre de membres en exercice : 42  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 35  
 VOTES : Pour : 35  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Délibéré par le conseil communautaire, réuni en session ordinaire.

A Saint-Germain-le-Châtelet le 09/04/2024

Date de convocation : 27/03/2024

Les membres du conseil communautaire :

L. AFFHOLDER

O. BAZIN

R. BEGUE

J-P. BRINGARD

L. BROS-ZELLER

C. CANAL

F. CANAL

M-J. CHASSIGNET

J. CHIPAUX

C. CODDET

C. CONILH-NOBLAT

P. DEMOUGE

C. DIDIER

A. DOYEN

A. FENDELEUR

A. FESSLER

J. GROSCLAUDE

P. GUIGON

E. HOTZ

J-M. HUGARD

M. JACQUEY

P. LACREUSE

M. LEGUILLON

C. LESOU

G. MICLO

P. MIESCH

F. MONCHABLON

S. MOREL



A. NAWROT

V. ORIAT-BELOT

E. OTERNAUD

E. PARROT

C. PARTY

A-S. PEUREUX-DEMANGÈLE

J-L. SALORT

G. TRAVERS

D. VALLVERDU

P. VUILLAUMIE

E. WEISS

E. WILLEMAIN

A. ZIEGLER

Suppléants

A. BOUAZY

S. CHRETIEN

N. DECRIND

G. DEDEURWAERDER

B. FOLTZER

D. ILTIS

Y. KUENY

F. MAMMAR

J. MARTINEZ

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Saint-Germain-le-Châtelet, le 09/04/2024



Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**

27/03/2024

**Date de publication**

16/04/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 055-2024**

**Objet :** Finances - budget primitif 2024 - budget assainissement collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	825 295,00	802 258,00
012	Charges de personnel	0,00	327 442,00	327 442,00
014	Atténuations de produits	0,00	78 955,00	78 955,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 678,00	6 678,00
66	Charges financières	0,00	234 429,00	234 429,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	16 983,00	16 983,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 720,00	6 720,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	817 739,43	817 739,43
023	Virement à section d'investissement	0,00	918 658,44	918 658,44
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 232 899,87</b>	<b>3 232 899,87</b>

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
70	Produits des activités	0,00	1 861 645,00	1 861 645,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	15 753,00	15 743,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	59 937,00	59 937,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 429,89	411 429,89
002	Solde d'exécution reporté	0,00	1 121 548,91	1 121 548,91
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 470 313,80</b>	<b>3 470 313,80</b>

Solde de la section de fonctionnement : 237 413,93

DépensesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	2 070,00	2 276,00	4 346,00
21	Immobilisations corporelles	96 519,68	143 403,00	239 922,68
26	Réhabilitation réseau STEP Giromagny	0,00	83 496,73	83 496,73
28	Réhab. réseau STEP Giro (hors Giro)	0,00	1 263 195,28	1 263 195,28
29	Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous-Rougemont	0,00	132 020,40	132 020,40
30	Réhab. Réseau Anjoutey	0,00	128 286,77	128 286,77
31	Extension de réseau St Germain-le-Châtelet	0,00	76 066,80	76 066,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	411 670,00	411 670,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 429,89	411 429,89
001	Solde d'exécution reporté	0,00	273 541,30	273 541,30
<b>Total</b>		<b>98 589,68</b>	<b>2 925 386,17</b>	<b>3 023 975,85</b>

RecettesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	297 642,84	0,00	297 642,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	389 935,14	389 935,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	817 739,43	817 739,43
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	918 658,44	918 658,44
<b>Total</b>		<b>297 642,84</b>	<b>2 726 333,01</b>	<b>3 023 975,85</b>

Solde de la section d'investissement : **0,00**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ADOpte** le budget primitif du budget assainissement collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT

**Séance du 09 avril 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
  dont suppléés : 0  
  dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**  
27/03/2024

**Date de publication**  
16/04/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 050-2024**

**Objet :** Finances - reprise anticipée des résultats 2023 - budget annexe assainissement collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2311-5 et R2311-13,
- l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant

- l'indisponibilité du compte de gestion relatif au budget annexe assainissement collectif et l'impossibilité qui en résulte d'approuver le compte administratif,
- qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte de gestion et du compte administratif et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Monsieur le Président propose de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats 2023 et restes à réaliser ainsi qu'il suit :

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-187 308,32
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 383 345,37
<b>C. Résultats à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 196 037,05</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-273 541,30
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	199 053,16
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>74 488,14</b>
<b>Reprise anticipée = C. = G. + H.</b>	<b>1 196 037,05</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 74 488,14

ID : 090-200069060-20240123-2024002-BF

Berger  
Levrault

<b>1) Prévision d'affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	1 121 548,91
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser telle que présentée par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Eric PARROT